

Les portes coupe-feu

Les portes coupe-feu sont des éléments de prévention passive contre l'incendie.

Elles sont conçues de manière à ce qu'un incendie survenant à l'intérieur d'un local ne puisse pas s'étendre à l'extérieur ou qu'un incendie survenant à l'extérieur ne puisse pas se propager à l'intérieur pendant une durée permettant son extinction.

Pour être efficace, la résistance des portes doit être égale à celle des murs.

Sur un CNPE, ce degré de résistance est de 1h30.



BONNE PRATIQUE

“ AYONS LA POSITIVE FERMETURE ”

(Axe de progrès identifié par WANO en 2016)

Lors de la fermeture d'une porte coupe-feu, il est primordial d'accompagner la porte, sans se substituer au dispositif de fermeture automatique, afin de vérifier qu'elle est entièrement fermée.

Un défaut d'étanchéité de celle-ci pourrait avoir comme conséquence la propagation d'un incendie vers des locaux adjacents.